

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

utmost™

BELGIQUE

Utmost est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

Tous les termes figurant en majuscules dans le cadre du présent document ont la signification qui leur est donnée à l'article « Définitions » des Conditions Générales du Contrat.

Numéro de Contrat

Preneur(s) d'assurance personne(s) physique(s)

Preneur d'Assurance 1

 M. Mme Autres

Nom

Prénom(s)

Preneur d'Assurance 2

 M. Mme Autres

Nom

Prénom(s)

Preneur d'Assurance 3

 M. Mme Autres

Nom

Prénom(s)

Preneur d'Assurance 4

 M. Mme Autres

Nom

Prénom(s)

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

Preneur personne morale

Nom de la société

Administrateur ou autre représentant légal 1 M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

Administrateur ou autre représentant légal 2 M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

Administrateur ou autre représentant légal 3 M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

Administrateur ou autre représentant légal 4 M. Mme Autres

Nom Prénom(s)

1. IDENTIFICATION DU FONDS INTERNE DEDIE EXISTANT ET OPERATION ENVISAGEE

Numéro et identification du Fonds Interne Dédié

Le Preneur (d'Assurance) demande, par la présente de modifier 1 ou plusieurs caractéristiques principales du Fonds Interne Dédié existant comme précisé ci-après.

Le Preneur (d'Assurance) confirme que les motifs de cette demande sont les suivants :

- service fourni par la Banque Dépositaire actuelle jugé non satisfaisant ;
- performances et/ou prestations du Gestionnaire actuel jugées non satisfaisantes ;
- désir de consolider la garde des Actifs Sous-Jacents concernés au sein d'une Banque Dépositaire qui fera également office de Gestionnaire desdits actifs ;
- désir de consolider la gestion des Actifs Sous-Jacents auprès d'un autre Gestionnaire ;
- autre (merci de préciser) :

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

2. DETAILS DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT À MODIFIER (VEUILLEZ SEULEMENT REMPLIR LES CARACTÉRISTIQUES À MODIFIER, LES AUTRES CARACTÉRISTIQUES RESTERONT LES MÊMES)
Fonds Interne Dédié existant (gestion discrétionnaire)**Gestionnaire**

Adresse

Frais de gestion financière^(*)(**) % Voir annexe**Banque Dépositaire**^(***)

Adresse

Devise de référence du Fonds^(****) /

› Stratégie d'Investissement: Option 1

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ET ALLOCATION D'ACTIFS

 Défensif

Le Fonds recherche un rendement conservateur en prenant un risque limité. L'objectif du Fonds est une croissance progressive du capital tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. Des stratégies de couverture de risques seront appliquées pour réduire la volatilité du portefeuille. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 3 ans.

| Allocation d'actifs par classe d'actifs ¹ | Min (%) | Max (%) |
|---|---------|---------|
| Espèces Obligations et investissements de type obligataire | 90 | 100 |
| Actions et investissements de type actions | 0 | 10 |
| Investissements alternatifs ² | 0 | 0 |

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

| | |
|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Modéré | <p>Le Fonds recherche une augmentation modérée du capital à moyen terme tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. La volatilité du portefeuille sera relativement faible avec un horizon de placement d'au moins 5 ans. Le Fonds est prêt occasionnellement à renoncer à certaines mesures de sécurité d'investissement et à investir dans des instruments financiers plus volatils comme les actions. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p> |
| <input type="checkbox"/> Equilibré | <p>Le Fonds recherche une croissance modérée du capital à moyen ou long terme par un équilibre entre sécurité et performance. Le niveau de risque est modéré. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 7 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p> |
| <input type="checkbox"/> Actif | <p>Le Fonds recherche une plus-value en capital au fil des années. Le capital investi peut fluctuer et la volatilité du portefeuille inclut le risque de pertes considérables. Le niveau de risque du Fonds est élevé. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 9 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p> |

| Allocation d'actifs par classe d'actifs ¹ | Min (%) | Max (%) |
|---|---------|---------|
| Espèces Obligations et investissements de type obligataire | 70 | 100 |
| Actions et investissements de type actions | 0 | 30 |
| Investissements alternatifs ² | 0 | 10 |

| Allocation d'actifs par classe d'actifs ¹ | Min (%) | Max (%) |
|---|---------|---------|
| Espèces Obligations et investissements de type obligataire | 35 | 100 |
| Actions et investissements de type actions | 0 | 65 |
| Investissements alternatifs ² | 0 | 35 |

| Allocation d'actifs par classe d'actifs ¹ | Min (%) | Max (%) |
|---|---------|---------|
| Espèces Obligations et investissements de type obligataire | 20 | 100 |
| Actions et investissements de type actions | 0 | 80 |
| Investissements alternatifs ² | 0 | 55 |

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

| | | | |
|-----------------------------------|--|---------|---------|
| <input type="checkbox"/> Agressif | <p>Le Fonds recherche une performance élevée à long terme et est prêt à prendre un risque substantiel en échange. Le Fonds accepte que la volatilité du portefeuille soit élevée. L'horizon de placement du Fonds est de plus de 10 ans. Le niveau de risque du Fonds est très élevé. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p> | | |
| | Allocation d'actifs par classe d'actifs ¹ | Min (%) | Max (%) |
| | Espèces Obligations et investissements de type obligataire | 0 | 100 |
| | Actions et investissements de type actions | 0 | 100 |
| | Investissements alternatifs ² | 0 | 100 |

¹ Les investissements peuvent être effectués directement dans ces actifs ou indirectement par le biais de fonds communs de placement.

² La section « Notice d'information sur les risques que comporte un investissement dans des Investissements Spécialisés » du présent formulaire doit être signée avant tout investissement dans ce type d'actifs.

› Stratégie d'Investissement : Option 2

Stratégie d'Investissement différente (incluant l'objectif d'investissement et l'allocation d'actifs définis sur une annexe dûment datée et signée (peut être refusée par l'Assureur et/ou le Gestionnaire)).

Nom de la Stratégie d'Investissement

La Stratégie d'Investissement promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'Art. 8 SFDR^{**}), ou a pour objectif l'investissement durable (au sens de l'Art. 9 SFDR^{****}).**

En cochant cette case, le Preneur d'Assurance confirme qu'il a reçu l'information précontractuelle pertinente en vertu de l'annexe II du Règl. 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR^{****}) ou à l'annexe III du Règl. 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement ayant pour objectif un investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR^{****}) en temps utile avant la signature du présent formulaire et en tout état de cause suffisamment tôt pour examiner les informations et prendre une décision éclairée si l'opération doit être conclue ou non.

* La TVA (ou tout impôt équivalent) s'ajoute aux frais et sera prélevée au taux applicable.

** Déterminés par an sur la valeur du Fonds et prélevés du Fonds selon les instructions du Gestionnaire pendant toute la durée du Fonds.

*** Les frais de Banque Dépositaire au titre de la tenue de compte et de la conservation (frais de dépôt) des Actifs Sous-Jacents du Fonds ainsi que les autres frais et charges (comme notamment des frais de transaction, de souscription, d'investissement, de transfert, de change et frais bancaire) incluant les droits, taxes et impôts sont prélevés par la Banque Dépositaire de la valeur des Fonds. Le Preneur d'Assurance peut, sur demande, obtenir de l'Assureur ou de l'Intermédiaire une fiche d'information sur les frais de dépôt.

**** Si différent de la devise du Contrat.

***** SFDR = Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

3. INSTRUCTIONS SUR LE CHANGEMENT DE BANQUE DÉPOSITAIRE

Par défaut, toute demande de changement de Banque Dépositaire pour un Fonds Interne Dédié existant donnera lieu à une liquidation des Actifs Sous-Jacents du Fonds dans la devise du Fonds.

Optionnel : Le Preneur (d'Assurance) peut déroger à ce traitement par défaut en indiquant son choix dans ce qui suit :

la demande de changement de Banque Dépositaire est exécutée par :

- la liquidation dans une autre devise que la devise du Fonds Interne Dédié :
- la liquidation dans les devises de chaque Actif Sous-Jacent
- le transfert des Actifs Sous-Jacents (sous réserve qu'ils soient transférables)

FRAIS ADMINISTRATIFS ADDITIONNELS APPLICABLES

| ACTIVITÉ(S) | COMMISSION (€) | NOTE |
|---|----------------|------|
| <input type="checkbox"/> Changement de Banque Dépositaire | 2.000 | |

IMPORTANT: Ces frais administratifs additionnels s'appliquent et prévalent sur tout autre frais administratif autrement prévu dans les formulaires contractuels liés à la/aux transaction(s) susmentionnée(s).

4. DECLARATIONS DU PRENEUR (D'ASSURANCE)

Le Preneur (d'Assurance) comprend et accepte que :

- › En cas d'un changement de Gestionnaire :
 - › les frais et commissions appliqués par le nouveau Gestionnaire puissent être plus élevés que ceux du Gestionnaire actuel ;
 - › le changement de Gestionnaire ne pourra avoir lieu qu'après réception et acceptation par Utmost Luxembourg S.A. de la copie originale du présent document signée par tous les Preneurs (d'Assurance) et à condition qu'une convention de gestion ait été conclue entre Utmost Luxembourg S.A. et le nouveau Gestionnaire. Les frais de gestion financière continueront d'être versés au Gestionnaire actuel jusqu'au terme de la période fixée dans le contrat passé entre ce dernier et Utmost Luxembourg S.A. ;
 - › Utmost Luxembourg S.A. se réserve le droit de refuser toute demande de changement de Gestionnaire sans avoir à se justifier.
- › En cas d'un changement de Banque Dépositaire :
 - › le changement de Banque Dépositaire peut entraîner une diminution de la sécurité et des risques supplémentaires ;
 - › les frais appliqués par la nouvelle Banque Dépositaire aux comptes du Fonds peuvent être plus élevés que ceux appliqués par la Banque Dépositaire actuelle ;
 - › les Actifs Sous-Jacents sont légalement séparés de l'actif et du passif social d'Utmost Luxembourg S.A. et sont déposés auprès d'une Banque Dépositaire désignée avec l'approbation du Commissariat aux Assurances. Les Actifs Sous-Jacents sont gardés hors bilan de la Banque Dépositaire, à l'exception des dépôts en liquidités qui sont, quant à eux, soumis au risque que la banque puisse manquer à son obligation de restituer le dépôt. Le risque est supporté par le(s) Preneur(s) (d'Assurance) ;
 - › Utmost Luxembourg S.A. se réserve le droit de changer la Banque Dépositaire à tout moment ;
 - › le transfert des Actifs Sous-Jacents du Fonds ne sera initialisé qu'après réception et acceptation par Utmost Luxembourg S.A. de la copie originale du présent document signé par le(s) Preneur(s) (d'Assurance), à condition qu'une convention de dépôt ait été conclue entre Utmost Luxembourg S.A. et la nouvelle Banque Dépositaire ;

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

- › Utmost Luxembourg S.A. se réserve le droit de retarder le changement de Banque Dépositaire en période de forte volatilité des marchés, et ce afin d'éviter d'éventuelles difficultés opérationnelles ou transactionnelles ;
- › Utmost Luxembourg S.A. se réserve le droit de refuser toute demande de changement de Banque Dépositaire sans avoir à se justifier ;
- › en ce qui concerne les Banques Dépositaires situées en dehors de l'EEE :
 - › il reconnaît que les procédures de coopération entre autorités de surveillance des assurances valables sur le territoire de l'Union européenne sont inopérantes en dehors de celle-ci et qu'il s'expose à un risque accru en cas de défaut d'une Banque Dépositaire.
 - › il supporte seul tout risque lié au choix de la Banque Dépositaire avec laquelle l'Assureur signe un contrat.
 - › il a la possibilité de demander à l'Assureur un changement de Banque Dépositaire, ceci étant une exigence imposée par le Commissariat aux Assurances. L'Assureur désignera alors une Banque Dépositaire parmi une liste d'établissements bancaires avec lesquels l'Assureur a déjà conclu une convention de dépôt.
 - › Tout risque lié à la négligence, la fraude ou la défaillance d'une Banque Dépositaire, ainsi que celui lié à une mesure de blocage ou d'exécution ayant pour objet les Actifs Sous-Jacents et intervenant dans le cadre de dispositions légales ou d'injonctions judiciaires ou administratives sera supporté par le Preneur (d'Assurance).

Le Contrat pourrait ne pas procurer les mêmes avantages si le Preneur (d'Assurance) déménage vers un autre pays. Il est de sa responsabilité en tant que Preneur (d'Assurance) d'informer immédiatement Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge de tout changement de résidence.

5.

NOTICE D'INFORMATION SUR LES RISQUES QUE COMPORTE UN INVESTISSEMENT DANS DES INVESTISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Le Preneur (d'Assurance) accepte que les Fonds et les Actifs Sous-Jacents du Contrat peuvent comprendre :

- › Des **fonds alternatifs** tels que des fonds immobiliers, des fonds alternatifs* et des fonds de fonds alternatifs/de fonds immobiliers ;
- › Des **produits dérivés** (y compris les opérations de change à terme) qui ne sont pas utilisés à des fins de couverture ; ou
- › Des **produits structurés** liés à des fonds alternatifs, des produits dérivés, des actions non cotées, des obligations non cotées ou des fonds de placement privé ;

ensemble dénommés « **Investissements Spécialisés** ».

* Les fonds alternatifs tels que définis dans la Lettre Circulaire 15/3 du CAA sont des fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE qui ne sont pas un fonds de fonds.

Le Preneur (d'Assurance) reconnaît et accepte que :

- › Les Investissements Spécialisés peuvent comporter des risques plus élevés que les investissements directs (comme les actions cotées) ;
- › Les Investissements Spécialisés peuvent être domiciliés dans des juridictions où le cadre de surveillance, l'environnement juridique ou réglementaire est relativement faible, ce qui peut offrir moins de sécurité que celui applicable à des investissements domiciliés dans des juridictions fortement réglementées telles que le Grand-Duché de Luxembourg ;
- › Il n'y a aucune garantie que les objectifs des Investissements Spécialisés soient atteints ;
- › La performance des Investissements Spécialisés peut fluctuer considérablement avec le temps. Cette volatilité plus élevée pourrait engendrer des pertes substantielles, voire totales, de la valeur des Investissements Spécialisés ;
- › Les Investissements Spécialisés peuvent être d'une liquidité limitée ;
- › L'évaluation des prix publiés, ou les estimations de prix, pour les Investissements Spécialisés peuvent différer substantiellement de ce qui pourrait être réalisé si l'investissement était vendu.

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

L'Assureur ne prend aucune responsabilité quant à la performance des Investissements Spécialisés.

Les Investissements Spécialisés ne conviennent pas au Preneur (d'Assurance) qui :

- › ne peut supporter ou faire face à des pertes en capital substantielles ;
- › n'est pas prêt à accepter des fluctuations importantes de la Valeur du Contrat ;
- › peut avoir besoin de liquidités rapidement ;
- › n'a pas un horizon d'investissement à long terme ;
- › ne dispose pas déjà d'un portefeuille diversifié.

Les Investissements Spécialisés pourraient entraîner une liquidité limitée. Cela peut entraîner des frais encourus par l'Assureur pour réaliser ces actifs qui seront déduits de la Valeur du Contrat ou de la Prestation d'Assurance/Prestation, le cas échéant.

Une lettre d'indemnité spécifique existe pour les Actifs Non-Traditionnels, tels que (i) des obligations/dettes cotées sur un marché non réglementé, (ii) des obligations/dettes non cotées émises par un émetteur non coté, (iii) des actions non cotées, (iv) des fonds de placement privé ou tout autre type de fonds d'investissement avec une liquidité limitée inférieure à 6 mois ou (v) des actifs avec une transférabilité restreinte. La règle d'investissement de l'Assureur est de ne pas accepter les actifs dépréciés ou suspendus. L'accord préalable de l'Assureur, ainsi que la signature de la lettre d'indemnité spécifique, sont requis avant d'investir dans des Actifs Non-Traditionnels.

Les limites d'investissement du CAA résultant de la classification des actifs et de la catégorisation du Preneur (d'Assurance) doivent toujours être respectées.

A cocher uniquement si le Preneur (d'Assurance) accepte des placements en Investissements Spécialisés.

Preneur d'Assurance 1

SIGNATURE

Date

Lieu

Preneur d'Assurance 2

SIGNATURE

Date

Lieu

Preneur d'Assurance 3

SIGNATURE

Date

Lieu

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

Preneur d'Assurance 4**SIGNATURE**

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 1**SIGNATURE**

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 2**SIGNATURE**

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 3**SIGNATURE**

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 4**SIGNATURE**

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

6. ACCORD DE COMMUNICATION D'INFORMATION

L'Assureur est tenu par la législation luxembourgeoise de garder confidentielles toutes les informations reçues dans le cadre de son activité professionnelle. L'Assureur pourrait ne pas être en mesure de pleinement remplir ses obligations en lien avec le Contrat sans communiquer certaines Informations Confidentielles à certaines tierces parties.

Les informations à transférer ou à mettre à la disposition de tierces parties (les « Destinataires » ou le « Destinataire ») telles qu'énumérées ci-dessus et ci-dessous qui concernent le Preneur d'Assurance, le Bénéficiaire, l'Assuré, leurs bénéficiaires effectifs respectifs et représentants ou administrateurs, comprennent notamment, pour les personnes physiques, le nom, le prénom, l'adresse résidentielle, la date et le lieu de naissance et la nationalité et, pour les personnes morales, le nom de la société, le siège social, la forme juridique, le numéro d'immatriculation des personnes morales, les données susmentionnées sur les personnes physiques relatives au(x) bénéficiaire(s) effectif(s) et leur(s) représentant(s) ou administrateur(s). Les Informations Confidentielles à transférer ou à mettre à disposition comprennent également pour toute personne ses coordonnées telles que ses numéros de téléphone, son adresse et ses adresses e-mail ainsi que ses données financières, ses données d'utilisation des services de l'Assureur ou toute autre donnée qui pourrait être collectée par l'Assureur afin de se conformer à ses obligations légales et réglementaires (toutes ces données étant dénommées les « Informations Confidentielles »).

Le Preneur d'Assurance autorise donc l'Assureur à communiquer les Informations Confidentielles aux Destinataires et à signer tout document qui pourrait être nécessaire à l'exécution du Contrat.

Le Preneur d'Assurance accepte et consent expressément à la communication des Informations Confidentielles aux Destinataires suivants :

- (a) A toute banque dépositaire, gestionnaire, représentant fiscal, conseiller en investissement, intermédiaire, agrégateur, distributeur ou tiers agissant dans le cadre du Contrat (et leurs agents, représentants ou employés) et tout Bénéficiaire ou Assuré, qui pourrait être nommé de temps à autres sur le Contrat et confirmé par écrit par l'Assureur au Preneur d'Assurance ou à tout prestataire de services.

Nom et adresse de l'agrégateur :

- (b) A tout registre ou autorité agissant dans le cadre de ses pouvoirs, local ou central, national ou étranger, judiciaire, administratif, fiscal, de surveillance, gouvernemental ou réglementaire (une Autorité) agissant dans le cadre de leurs pouvoirs et missions, en particulier (mais sans limitation) en cas d'inspections, de requêtes d'informations ou d'audit qu'elles pourraient réaliser.
- (c) A toute entité appartenant au même groupe que l'Assureur qu'elle soit située, mais sans s'y limiter, dans l'EEE, au Royaume-Uni, sur l'île de Man ou à Guernesey.
- (d) A toute autre entité n'appartenant pas au même groupe qui fournit ou pourrait fournir à l'avenir des services à l'Assureur. La liste de ces entités est disponible sur le site internet suivant : www.utmostgroup.com/IDA-Outsourcing. Le Preneur d'Assurance reconnaît que cette liste est susceptible d'évoluer et s'engage donc à consulter régulièrement le site internet susmentionné afin d'avoir une vue actuelle sur l'ensemble des Destinataires.
- (e) Dans le cadre de contrats d'externalisation, l'Assureur fait appel à divers prestataires de services (certains appartenant à son groupe et d'autres étant des prestataires de services tiers) pour l'aider à fournir ses services de manière efficace et qualitative. Le recours à de tels prestataires de services nécessite que l'Assureur leur transfère ou leur mette à disposition certaines Informations Confidentielles. Le Preneur d'Assurance accepte ces contrats d'externalisation et demande à l'Assureur de transférer ou de rendre accessibles des Informations Confidentielles (telles que définies ci-dessus) à un certain nombre de prestataires de services concernant notamment, mais sans s'y limiter, les aspects techniques (y compris l'informatique), opérationnels, le traitement des paiements, le contrôle interne, les mesures de vigilance renforcées à l'égard de la clientèle (y compris les vérifications des antécédents ou des Contrats), la prévention de la fraude, l'évaluation des risques, le développement de produits, la maintenance et le débogage, la publicité, le traitement des réclamations d'assurance, le support client et autres services.

Les Informations Confidentielles peuvent être transférées au Royaume-Uni, en Irlande, sur l'île de Man ou à Guernesey. Ces transferts d'Informations Confidentielles auront lieu pendant toute la durée de la relation commerciale entre les parties ainsi que pendant une période supplémentaire autorisée par la loi après la fin de la relation commerciale.

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

Nonobstant les circonstances ci-dessus, l'Assureur peut être amené, notamment afin d'améliorer la qualité des services fournis au Preneur d'Assurance ou de s'assurer que ces services sont fournis conformément aux meilleurs standards du secteur, à échanger des Informations Confidentielles avec d'autres prestataires de services tiers en dehors du cadre d'une externalisation ou d'une sous-externalisation.

Une telle communication d'Informations Confidentielles est faite dans l'intérêt du Preneur d'Assurance car elle permettra à l'Assureur de fournir des services de haute qualité, notamment en permettant au Preneur d'Assurance de bénéficier d'une expérience d'intégration plus rapide et plus fluide, d'une administration plus efficace du Contrat, d'outils de reporting plus performants et, in fine, d'une qualité de services supérieure. Les Informations Confidentielles seront communiquées à la société mère de l'Assureur ou à toute filiale ou société associée, existante ou à créer, entre autres, par exemple, dans ce contexte, à Utmost Patrimoine SAS, Utmost Wealth Advisers Limited, Utmost Patrimonio Iberia S.L., Utmost Wealth Portugal, Unipessoal LDA, Utmost Services Limited, Utmost Services Ireland Limited, Utmost PanEurope dac, Utmost International Isle of Man Limited et Utmost International Group Holdings Limited. Les Informations Confidentielles peuvent également être communiquées à DEGRE di Ugo de Grenet & C. sas, ayant son siège social en Italie. Ces transferts d'Informations Confidentielles auront lieu pendant toute la durée de la relation commerciale entre les parties ainsi que pendant une période supplémentaire autorisée par la loi après la fin de la relation commerciale.

Le Preneur d'Assurance accepte et consent expressément à la communication décrite ci-dessus.

Un Destinataire peut communiquer des Informations Confidentielles aux entités de son groupe dans le cadre de l'exécution de ses obligations liées au Contrat. Il peut également le faire dans le cadre d'une restructuration du groupe, d'un transfert de portefeuille ou d'un transfert de services ou d'activités, auquel cas l'Assureur est autorisé à traiter avec l'entité qui acquiert le portefeuille, le service ou l'activité.

Le Preneur d'Assurance garantit que toute communication des données à caractère personnel d'un tiers a été autorisée par ce dernier.

Le Preneur d'Assurance reconnaît et consent expressément à ce que les Informations Confidentielles puissent être transférées et stockées dans des systèmes basés sur le cloud gérés par des prestataires de services tiers, qui peuvent être situés en dehors du Luxembourg ou de l'Espace Economique Européen (EEE). Le Preneur d'Assurance comprend que ces environnements cloud peuvent ne pas être sous le contrôle direct de l'Assureur et que les normes de protection des données dans ces pays peuvent différer de celles en vigueur au Luxembourg ou dans l'EEE.

Lorsque les Informations Confidentielles sont transférées vers des pays qui n'assurent pas un niveau de protection des données équivalent à celui prévu par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'Assureur respectera le chapitre V du RGPD afin de garantir que le niveau de protection des données à caractère personnel ne diminue pas lors de leur transfert international.

Cet accord restera valable malgré le décès ou toute mesure de liquidation entamée à l'encontre du Preneur d'Assurance. Dans le cas où le Preneur d'Assurance, l'Assureur ou un Destinataire serait l'objet d'une acquisition, fusion, conversion ou consolidation dans ou par une autre personne morale, l'entité résultant de cette opération sera le successeur légal/contractuel de ladite partie. L'Assureur ou le Preneur d'Assurance pourront mettre fin à cet accord sans préavis dans les 30 jours de la notification de cet événement.

Cet accord est régi par et interprété conformément au droit luxembourgeois et les tribunaux de Luxembourg seront seuls compétents pour les litiges relatifs à celui-ci.

Preneur d'Assurance 1

SIGNATURE

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

Preneur d'Assurance 2**SIGNATURE**

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

Preneur d'Assurance 3**SIGNATURE**

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

Preneur d'Assurance 4**SIGNATURE**

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 1**SIGNATURE**

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 2**SIGNATURE**

Date

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| j | j | m | m | a | a | a | a |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

Lieu

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN FONDS INTERNE DÉDIÉ EXISTANT

Administrateur ou autre représentant légal 3**SIGNATURE**

Date

Lieu

Administrateur ou autre représentant légal 4**SIGNATURE**

Date

Lieu

Merci de retourner ce formulaire, dûment signé et complété, en l'adressant par courrier à Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge, à l'adresse suivante : rue de Ligne 13, B-1000 Bruxelles, Belgique.

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostgroup.com

Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge/Belgisch bijkantoor, Immeuble/Gebouw: de Ligne 13, rue de Lignestraat 13, B-1000 Bruxelles/Brussel, Belgique/België est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0657.800.550. La société est autorisée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) à exercer en Belgique sur la base de la liberté d'établissement et est immatriculée à la FSMA sous le numéro 1322

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)

Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Utmost est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.